

Sciences Chimiques Balard

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences Chimiques Balard. 2010, Université Montpellier 2, Université Montpellier 1 - UM1, École nationale supérieure de chimie de Montpellier - ENSCM, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02035785

HAL Id: hceres-02035785

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035785>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°459
« Chimie Balard »
de l'Université Montpellier 2
Sciences et techniques du Languedoc





Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Pierre-Yves RENARD, Université de Rouen

Experts :

M. Jean-Philippe GODDARD, Université Paris 6

M. Philippe MATHIEU, Université Lille 1

Mme Nelly LACOME, Université Paris 6

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Georges HADZIIOANNOU



Contexte général

Les unités de recherche des Etablissements de la région Languedoc-Roussillon ont été regroupés en six pôles de recherche, dont un transversal qui s'organise autour des écoles doctorales. Le pôle « agronomie et environnement » s'articule autour de l'ED 306 et de l'ED 477 ; le pôle « biologie-santé » autour de l'ED 168, le pôle « chimie Balard » autour de l'ED 459, le pôle « MIPS, Mathématique, Informatique, Physique, Structures et Systèmes » autour de l'ED 166, le pôle « Science de l'Homme et de la Société » autour des ED 58 (langues, littérature, cultures, civilisations), 60 (territoires, temps, société et développement), portées par l'Université Montpellier 3, 231, et 461, (droit, et sciences sociales), portées par l'Université Montpellier 1. Enfin, un sixième pôle « eau » joue un rôle transverse par rapport aux cinq autres pôles. Le projet de collège doctoral unique s'articule, lui autour de deux sous-collèges, un pour les sciences, et un pour les humanités et sciences sociales.

Les Universités et écoles associées de Montpellier ont su créer en 1999 une Maison des Etudes Doctorales de Montpellier (MED), qui assure et coordonne les actions de formation transversales et non disciplinaires, en particulier les Doctoriales®, et des cours de langue et de sensibilisation au monde socio-économique. Elle contrôle également, en partenariat avec l'association des doctorants et docteurs « Contact », la généralisation de l'Annuaire des Doctorants et Docteurs des Universités de Montpellier (ADUM) à tous les doctorants. C'est le portail Internet d'information, de services, de communication des doctorants et docteurs de l'Académie de Montpellier, qui regroupe l'essentiel des renseignements sur les doctorants et docteurs des Universités de Montpellier. Même si cette association travaille en partenariat étroit avec les établissements, l'ensemble des actions qu'elle mène, pour pallier la déficience des établissements, dépasse largement le rôle dévolu aux associations de doctorants. Qui plus est, le retour d'expérience sur cet outil ADUM apparaît très mitigé, puisque faute de moyens, le taux de réponses des anciens doctorants ne dépasse pas les 50 %. Le portail devrait à court terme être dévolu au collège des écoles doctorales en cours de fondation.

Les formations sont regroupées suivant six actions, chacune comprenant un nombre variable de modules formatés à 20 heures de formation : (1) Formation aux logiciels, 1 module proposé, (2) Langues et Techniques de communication, 6 modules proposés, (3) management et relation interpersonnelle, 5 modules proposés, (4) Connaissance du monde de l'entreprise, 2 modules proposés (5) Outils pour l'insertion professionnelle, 8 modules proposés et (6) Ouverture scientifique et culturelle, 4 modules proposés. L'offre apparaît insuffisante en langues, comme le confirme l'obligation pour certaines ED (ED 306 en particulier) de financer sur fonds propres des cours supplémentaires de Français - langue étrangère, dispensés par des officines spécialisées, et en management interprofessionnel. Une seule formation en langue anglaise est offerte. Un bilan sur les formations montre que les formations sont diversement suivies selon les écoles doctorales, et présente un tassement global ces dernières années.

Avis condensé

- Avis global :

L'ED 459 « Chimie Balard » est une ED modèle, parfaitement bien organisée et structurée, ayant une politique volontariste forte visant à accroître la qualité des thèses, de leur encadrement, de formations complémentaires professionnalisantes, et à proposer au doctorant un environnement scientifique cohérent et diversifié. C'est une école doctorale de taille raisonnable, qui bénéficie d'une direction efficace parfaitement à l'écoute des doctorants. Cette excellente ED possède une visibilité en chimie très importante en s'appuyant sur des unités de recherche d'un niveau de reconnaissance internationale. Il sera important d'être vigilant concernant la part respective des différents établissements dans la politique d'attribution des allocations allouées à l'ED. Ce point sera déterminant pour conserver la grande attractivité qu'elle possède.



- Points forts :

- L'animation scientifique volontariste au sein de l'ED est importante, et de qualité. Un accent particulier est mis sur la qualité de l'encadrement (pénalisation des thèses soutenues en plus de trois ans, et encouragement des jeunes chercheurs à passer leur HDR).
- L'animation scientifique et professionnelle de cette ED est très importante, et de très grande qualité (séminaires, modules, journées scientifiques, journées préparant à l'après thèse...)
- L'adossement à la recherche est d'un très haut niveau rendant cohérent la politique scientifique de l'ED.
- Les unités de recherche ont su se regrouper, et mettre leur politique scientifique en rapport avec celle de l'ED. La structuration du paysage du pôle Balard est un point crucial dans la prise de position de l'ED.
- De part une grande homogénéité des équipes de l'ED, une mutualisation des moyens et des allocations sont possible et seront favorisés par le regroupement sur un seul site.
- Un soutien aux petites équipes est réalisé grâce au calcul de l'attribution des allocations (politique des "restes" dans le cadre de l'équation permettant de répartir les allocations, qui permet à chaque équipe d'avoir un financement).
- La politique de regroupement des unités sur un seul site avec un local dédié à l'école doctorale renforce la cohérence de cette ED.
- Implication de l'ED dans la création d'un réseau des Ecoles Doctorales en chimie (REDOx).

- Points faibles :

- Une ED de cette taille et de cette qualité devrait pouvoir posséder un secrétariat officiel (la secrétaire actuelle, unanimement appréciée par l'ensemble des doctorants pour son efficacité et sa disponibilité est celle d'un des laboratoires).

Notation)

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A+

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A+

- Recommandations pour l'établissement :

On peut souhaiter que la politique de l'ED pourra se développer dans le cadre nouveau des universités unifiées et étant passées aux compétences élargies.

Il faudrait que les tutelles accompagnent l'excellence de cette école doctorale dans l'attribution des allocations, et donc qu'elles clarifient rapidement leur politique d'attribution des contrats doctoraux.



Unifier le texte et le cadre légal des contrats doctoraux sur les différentes tutelles, en particulier les organismes de recherche (CEA, CNRS) ; il n'est pas normal qu'une doctorante financée par le CNRS, et ayant commencé sa thèse en octobre 2009 n'ait pas un contrat doctoral. Il appartiendra à l'ED d'imposer la mise en place du contrat doctoral à ses différentes tutelles dans le but d'une uniformisation au sein de l'ED.

Le secrétariat de l'ED est pour l'instant assuré (de façon unanimement souligné comme étant particulièrement efficace par les doctorants) par la secrétaire de l'équipe de recherche du directeur de l'ED, ce qui est anormal, et souligne le manque d'accompagnement des ED par les Etablissements. La mise en place d'un secrétariat dédié devrait accompagner la mise à disposition d'un local dédié à l'ED, qui est prévu dans le cadre du plan campus.

Aucun des membres du directoire ne devraient avoir la direction d'une des unités (interdiction de cumul), l'organisation de l'ED a été modifiée en conséquence dans le projet avec la mise en place d'un conseil scientifique et pédagogique, destiné à servir de relai entre la direction de l'ED et le conseil scientifique.

Avis détaillé



• Administration et moyens de l'ED :

L'équipe de direction de l'ED est constitué par le directeur, son adjoint et la secrétaire ; Il s'appuie sur un conseil et un bureau. La composition du conseil n'est conforme pas à l'arrêté de 2006, mais le sera dans le projet. Il est composé de 26 membres :

- 13 représentants des Instituts et unités de recherche composant l'école doctorale.
- 1 représentant des personnels IATOS
- 4 doctorants, élus par leurs pairs (collège des doctorants de l'ED).
- 4 personnalités extérieures à l'école doctorale (Industriels, Directeurs d'autres ED) désignées par le conseil de l'école doctorale sur proposition du Directeur.
- 4 représentants de la Direction des Etablissement co-accrédités.

Les laboratoires, les établissements et les doctorants sont représentés. Bon équilibre entre enseignants-chercheurs et chercheurs. Présence d'extérieurs y compris d'industriels, mandat des membres du conseil est de quatre ans, et coïncide avec la durée d'accréditation de l'école doctorale. Les membres étudiants sont élus pour deux ans. Dans le projet, pour se mettre en conformité avec le décret, les représentants des instituts et unités de recherche composant l'ED seront réduits à 11, en respectant l'équilibre correspondant à la taille et à la qualité des instituts.

Le Conseil se réunit deux fois par an. Il détermine la politique scientifique de l'école, adopte le programme d'action de celle-ci et délibère sur toutes les affaires qui la concernent. Il approuve le budget de l'école doctorale. Les PV des réunions de l'ED sont consultables sur son site web.

Le bureau comprend 14 personnes dont : les directeurs des Instituts et Unités de recherche (5), les représentants des établissements co-accrédités (4), des représentants des doctorants (3) et le directeur et le secrétaire de l'ED. Il se réunit une fois par mois avec compte-rendu visible sur le site web de l'ED. Il est chargé de la gestion courante de l'ED et de la mise en place des règles opérationnelles de fonctionnement décidées par le conseil. Il gère :

- La Procédure de choix des doctorants
- La Politique de financement des thèses
- Les encadrements des thèses



- L'application de la charte des thèses

La communication sur la gouvernance de l'ED, et la présence de doctorants dans toutes les instances décisionnelles démontre une grande volonté de transparence.

Dans le projet, le fonctionnement global sera fluidifié par la mise en place d'un bureau plus restreint (l'équipe de direction, les 4 directeurs des instituts et un doctorant). Il sera l'organe exécutif de l'ED, et sera secondé par un conseil scientifique et pédagogique chargé des tâches du précédent bureau et de l'organisation et la coordination des journées scientifiques, des formations, et de la communication (site web, relations avec le réseau REDOx).

Une secrétaire s'occupe de l'ED (dossiers d'inscription, suivi des enquêtes, l'organisation des manifestations de l'ED...), mais elle est à mi temps, car rattachée à un laboratoire de recherche, l'ED n'ayant pas de secrétariat propre. Cette situation qui ne devrait pas perdurer, un personnel attaché à l'ED devrait assurer le secrétariat.

L'ED ne dispose pas actuellement de locaux propres, elle utilise des locaux du Directeur de l'ED. Dans le cadre du plan Campus, et du regroupement en un seul site des équipes du pôle Chimie-Balard, des locaux spécifiques sont prévus. En attendant, l'ED a financé l'équipement d'une salle de visioconférence dédiée à la disposition des Doctorants et des Laboratoires de l'ED.

La gestion de l'ED est globale avec mutualisation totale des moyens et des crédits. Un effort conséquent a été réalisé pour l'achat de matériels et de logiciels informatique à la disposition des doctorants. L'ED finance régulièrement les déplacements et inscription des doctorants aux conférences internationales, et aux formations spécifiques. Ce point a été évalué de façon très positive par les doctorants, l'ED est particulièrement à leur écoute pour leur donner le maximum d'opportunité de présenter leurs travaux, et de compléter leur formation.

L'ED a mis en place dans le dernier contrat un site Web, qui est actif et remis à jour régulièrement. Il contient les informations essentielles pour les doctorants et les encadrants ainsi que les PV des réunions du Bureau et du conseil de l'ED. L'ED participe activement au Réseau des Ecoles Doctorales de Chimie (REDOx), et donc du site Web regroupant toutes les ED de Chimie, avec suivi, offres etc. Afin d'être joignable en permanence, les coordonnées (mail, téléphone, fax, portable) du directeur, du directeur-adjoint et du secrétariat sont communiqués aux étudiants. Ceux-ci sont unanimes pour souligner la disponibilité et l'accessibilité de l'équipe de direction.

La communication se fait aussi via l'affichage clair de l'ED dans des dépliants spécifiques sur les formations en chimie, et les livrets délivrés aux nouveaux doctorants dans le cadre de la MED.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants croît régulièrement de 177, 198 puis 204 entre 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010 respectivement.

Parmi les 350 enseignants-chercheurs et chercheurs rattachés à l'école doctorale, 191 ont une HDR, 1 est membre junior de l'IUF et il y a 70 PEDR d'attribuées.

L'ED autorise un maximum de 3 doctorants par HDR ; il y a en moyenne environ 1 doctorant par HDR.

Pour encourager les jeunes chercheurs à soutenir leur HDR, comme autorisé par le décret du 7 Août 2006, une procédure officialisant le co-encadrement des thèses par des chercheurs ou enseignants chercheurs non HDR a été organisée. Elle suppose l'engagement de soutenance de l'HDR dans l'année.

Environ 60 à 65 thèses sont soutenues par an (61 en moyenne sur le quadriennal), ce qui est parfaitement cohérent avec le nombre d'inscriptions en thèses, et de nouvelles inscriptions annuelles.

La durée moyenne des thèses est de 40 mois et en diminution grâce à une politique volontariste de l'ED consistant à pénaliser les thèses longues dans le calcul du taux d'encadrement d'une équipe de recherche.

Le taux d'abandon est très faible (de l'ordre de 1 %).



- Encadrement et suivi :

Une charte des thèses unique fondée sur la charte des thèses de l'Université Montpellier 2 existe depuis 2002. Elle a été modifiée et réadaptée en 2008. Elle est commune aux 4 établissements co-habilités. Elle ne spécifie néanmoins pas la rémunération minimale (une rémunération « décente » est indiquée, ni le taux d'encadrement maximal par HDR).

Le choix des sujets de thèse pour les allocations dont l'ED a la maîtrise (allocations ministérielles et régionales) est très codifié, et parfaitement organisé, ce qui permet à l'ED de mener une politique scientifique saine, et contribue à la vie harmonieuse de cette ED. Cette politique est fondée sur le taux d'encadrement des instituts, unités et équipe de recherche qui la composent.

Chaque unité, et au sein de chaque unité chaque équipe de recherche, se voit attribuer un taux d'encadrement, via une règle de calcul qui fait l'unanimité, et comptabilise le nombre d'enseignants chercheurs et de chercheurs pondéré par leur production scientifique. Ce taux d'encadrement est diminué si des doctorants de l'équipe ont soutenu en 4 ou 5 ans. Ce taux d'encadrement permet un classement des unités, qui définit le nombre d'allocations attribuées à cette unité, les propositions de sujet de thèse et de triplet Doctorant - Sujet - Directeur est alors de la responsabilité de l'Unité de recherche.

Pour les financements autres que les allocations ministérielles et régionales co-financées, les unités de recherche transmettent aussi à l'ED les financements et les sujets des thèses prévues dans leurs unités. L'ED diffuse largement à travers son site et ses contacts les propositions aux doctorants potentiels au niveau national et international. Tous les postulants (quelque soit l'allocation) doivent fournir les documents nécessaires et se présenter devant un jury d'admission, qui se réunit au moins une fois par an en juin, et autant que nécessaire. Chaque candidat à l'attribution d'une allocation par l'ED doit alors passer une audition de 10 minutes, suivi de questions (concours) devant le jury composé :

- des 5 Directeurs d'Instituts ou leur représentant.
- des 2 responsables des Masters Chimie ou leur représentant.
- du Directeur de l'ED ou son représentant.
- 2 membres extérieurs à l'académie.
- 1 représentant de l'ENSCM.
- 1 représentant de l'UM1.

Après délibération, les candidats n'ayant pas satisfait aux critères d'excellence de l'ED sont écartés, et les autres classés par ordre de mérite.

Le directeur de l'ED reçoit chaque doctorant pour son inscription. Les doctorants peuvent choisir leur établissement d'inscription. Depuis 2008, dans les six mois suivant cette inscription, un comité de suivi de thèse est mis en place pour tous les doctorants. La direction de l'ED participe à toutes les réunions de chaque comité, avec le directeur de thèse, éventuellement le directeur de l'Unité, et au moins un scientifique extérieur à l'équipe d'accueil. Un premier bilan est fait au bout de six mois, pour suivre la mise en place du projet de recherche, et proposer d'éventuelles réorientations, puis au moins annuellement, et, le cas échéant, à la demande de l'une des parties concernées. Lors du comité, le doctorant expose l'avancée de ses travaux, puis une discussion est engagée entre le doctorant, les encadrants et les membres du comité, puis, ce qui est une excellente chose, sans le directeur de thèse, afin de désamorcer les conflits.

A chaque rentrée universitaire, le directeur de l'ED organise une réunion d'information pour les doctorants.

Le directeur de l'ED joue de façon efficace son rôle de médiation, comme illustré par les doctorants lors de leur rencontre avec le comité d'évaluation.

Pour la réinscription en 4ème année l'ED exige une lettre justificative du Directeur de thèse et pénalise le directeurs de thèse dans sa formule de taux d'encadrement.

Pour soutenir, le doctorant doit avoir une publication parue ou acceptée et avoir obtenu six crédits qu'il obtient en suivant des modules de formation (1 crédit par module de 20 heures), en ayant suivi les Doctoriales® ou des cycles de conférences (15 par cycle) organisées de façon hebdomadaire par l'ED, effectué des communications orales dans des congrès, co-signé des publications ou en faisant du monitorat ou des vacances. Le système des crédits



est très codifié, mais souple, et donne entière satisfaction aux doctorants, et à leur encadrants. Un équilibre entre crédits scientifiques et crédits professionnalisant a été établi.

Les statistiques de suivi des thèses et de l'après-thèse de l'ED 459 sont très bien documentées (le taux de non réponse sur l'enquête des devenir des docteurs 2006-2008 est de 8 %). Une énorme majorité des docteurs trouve des emplois en regard de leur formation, de façon équilibré entre secteur privé (57/137) et public (69/137). Un seul des 137 docteurs n'a pas d'emploi (préparation CAPES). Le nombre d'emploi non stabilisé est raisonnable sur cette cohorte (34 post doctorants et 5 CDD dans le privé).

L'ED fournit aussi des statistiques détaillées sur la situation des doctorants un an après la soutenance. Le taux de docteurs sans emploi est en diminution nette (10 % pour les docteurs 2007, 7 pour les docteurs 2008 et 5 pour les docteurs 2009). Une grande partie des docteurs (50 à 60 %) effectue un stage post doctoral.

L'ED 459 est également membre fondateur du Réseau des Ecoles Doctorales de Chimie REDOx et participe à la création du site « Web » et du forum associé. Ce réseau vient de se mettre en place et doit favoriser l'information des doctorants et l'insertion des Docteurs.

Une association a été créée par les Doctorants de l'ED (AMDoC BALARD) et un site web est en cours de réalisation.

- Financement des thèses :

Toutes les thèses sont financées et la répartition des sources de financements pour la période 2007-2010 est :

- 33 % MRT
- 21 % CIFRE/BDI/entreprises
- 21 % contrats de recherche d'organismes
- 11% Fondations
- 12 % financements pour étrangers
- 2 % Autres ministères

Pour les doctorants venant avec des bourses étrangères ou des financements du ministère des affaires étrangères, un seuil de 500 euros minimum a été fixé (ce qui semble assez faible pour Montpellier). Dans ce cas, l'ED demande aux laboratoires de compléter, mais ce point est à surveiller, car il n'y a aucun mécanisme incitatif pour que les laboratoires complètent le financement.

- Formation :

La Maison des Ecoles Doctorales de Montpellier (MED), structure fédérative, est en charge des formations transversales et générales alors que l'école doctorale se concentre sur les formations à contenu scientifique plus marqué ou plus spécifique.

Un minimum de 25h et un maximum de 75h pour les modules scientifiques sont imposés par l'ED. Chacune des formations rapporte des crédits et la soutenance est autorisée avec un minimum de 6 crédits. Chaque module de formation rapporte 1 crédit (pour 20 heures), les Doctoriales® 2, un cycle de conférences (15 conférences par cycle) 1, une communication orale ou une publication 1, le monitorat 2 et des vacances 1 (par tranche de 64h équivalent TD). Un équilibre entre crédits scientifiques et crédits professionnalisant a été établi (au minimum 4 scientifiques, 2 professionnalisant)

En plus des formations de la MED, un grand nombre de formations spécialisées en liaison avec les thématiques de recherche et des formations transversales destinées à développer la culture scientifique générale sont organisés, ainsi qu'un remarquable cycle de séminaires (une conférence par semaine où les doctorants sont incités à discuter avec les conférenciers).

Le suivi d'un cours de master ou de dernière année d'Ecole d'Ingénieur est également possible et pris en compte pour l'attribution des crédits.



Les doctorants suivent également, grâce au co-financement assuré par l'ED, des formations proposées par d'autres organismes (CNRS, ...), et des Ecoles d'été. L'ED participe à l'organisation de Doctoriales® (organisées une fois par an par la Maison des Ecoles Doctorales (MED) ces Doctoriales ® étant nationales ou transfrontalières (avec la Catalogne espagnole), au programme « Valorisation des compétences : un nouveau chapitre de la thèse », à l'accompagnement des moniteurs (formations mutualisées avec le CIES ; politique de tutorat), aux actions conduites en commun avec des entreprises, des collectivités territoriales, des associations.

Depuis 2008, chaque année une journée « La thèse et après... » est organisée en partenariat avec des entreprises locales et nationales, des « start-up », la région, le CNRS, le département, la SFC, l'ABG et l'UIC (une en décembre 2008, une en mars 2010).

Des « Journées de l'ED » sont organisées 2 fois par an et permettent aux doctorants de faire des présentations orales ou sous forme d'affiche et d'être mis en contact avec l'environnement recherche. Ces journées, dont le programme est annexé au dossier d'accréditation, sont d'une excellente qualité, et mêlent les interventions de chercheurs de haut niveau extérieurs à l'ED, sous forme de conférences plénières, et les présentations des doctorants.

- Ouverture nationale et internationale :

Au niveau national, le rayonnement de l'ED est important, puisque plus de 50 % des doctorants sont diplômés hors Montpellier, et ¼ ont des diplômes étrangers. Ce rayonnement devrait être renforcé par le rôle moteur joué par l'ED dans la fondation du réseau « REDOx », et le web associé docteurs-chimie.org.

Au cours du dernier quadriennal, la proportion de doctorants étrangers est de 40 % et 33 thèses en cotutelles ont été soutenues, ce qui est un chiffre appréciable, avec des cotutelles très diverses.

La politique internationale de l'ED s'appuie sur les réseaux des Laboratoires et des établissements ainsi que sur les réseaux des formations pédagogiques. L'ED favorise la mobilité des doctorants à l'étranger en finançant les voyages, les inscriptions en congrès et les frais de séjour.

- Projet :

Le projet de l'ED est dans la droite ligne de la politique actuelle, avec un accent mis sur la fluidification et la simplification des procédures. En droite ligne et avec le soutien de l'ensemble des unités de recherche regroupées dans le pôle « Chimie Balard ».

L'appartenance au réseau des Ecoles Doctorales en Chimie (REDOx), et l'accent mis sur l'organisation de journées doctorant - entreprise sont des initiatives précieuses qui devraient encore accroître l'ouverture sur le monde socio-économique et la visibilité de cette ED.

Ces projets ne pourront être menés à bien que si les établissements accompagnent les efforts de l'équipe de direction de l'ED, en particulier via la mise en place d'un véritable secrétariat, si leurs politiques scientifiques s'accorde avec celle de l'ED, et si le projet de collège des Ecoles doctorales aboutit effectivement à une mutualisation des moyens, y compris dans l'accueil des doctorants étrangers, la mise en place d'un outil d'information unique et global pour pallier les insuffisances de l'ADUM, et à la mise en place d'une véritable offre coordonnée et dimensionnée de formation.



Observations de la Présidente)

La Présidente

Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des formations et des diplômés
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Cabinet de la Présidence

Tél. +33(0) 467 143 015
Fax +33(0) 467 144 808
presidence@univ-montp2.fr
www.univ-montp2.fr

Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5
France

Affaire suivie par :
Christian Périgaud
vpcs@univ-montp2.fr

Monsieur le Directeur,

Je remercie le comité d'expertise pour la qualité de l'évaluation de l'Ecole Doctorale "Sciences chimiques" (ED 459), nouvellement appelée "Chimie Balard".

L'Equipe de direction se félicite des conclusions du comité d'évaluation, celui-ci met en valeur le fonctionnement de l'ED et la qualité des thèses qui y sont soutenues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Danièle HÉRIN
Présidente de l'université Montpellier 2



1809-2009
Bicentenaire de l'UM2